

Domaine Santé

Filière Nutrition et diététique

Optionnel – BE BODY POSITIVE

1. Caractéristiques du module

Code : S.DI.SO.2006.F.21

Degré d'études : ☒ Bachelor ☐ Master

Année académique : 2023-2024

Année d'études : ☐ 1^{ère} ☒ 2^{ème} ☐ 3^{ème}

Crédits ECTS : 3

Type : ☐ Module obligatoire ☒ Module optionnel ☐ Module facultatif
☒ Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al.1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Organisation temporelle :

☒ Module sur 1 semestre
☐ Module sur 2 semestres

☐ Semestre d'automne
☒ Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement :

☒ Français ☐ Allemand ☐ Anglais

2. Prérequis

☐ Avoir validé le/les modules ☐ Avoir suivi le/les modules ☒ Pas de prérequis ☐ Autres :

3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés

Références :

Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). *Compétences relatives aux professions de la santé*.
https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdf

Loi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1^{er} février 2020).Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1^{er} février 2020).

Rôles majeurs exercés

☒ Rôle d'expert-e ☐ Rôle de leader ☐ Rôle d'apprenant et de formateur-trice
☒ Rôle de communicateur-trice ☒ Rôle de promoteur-trice de la santé ☒ Rôle de professionnel-le
☐ Rôle de collaborateur-trice

Compétences principales

- Ab4 : Elles déterminent les interventions nécessaires, en tenant compte des facteurs physiologiques, physiopathologiques, psychologiques, sociaux et de l'influence de l'alimentation et des habitudes alimentaires sur la santé.
- Bb2 : Elles établissent une relation centrée sur la personne avec les patients/clients dans les situations préventives, thérapeutiques, de réadaptation ou palliatives conformément aux principes éthiques, de manière à soutenir efficacement le processus de conseils et de thérapie nutritionnels
- Eb1 : Elles participent à la mise en œuvre de mesures ou de projets de promotion de la santé et de prévention dans le domaine de la nutrition et de la diététique pour des populations cibles et/ou dans des contextes spécifiques
- Gb3 : Elles assument, en tant que membres de la communauté des experts, leur responsabilité sociétale et d'éthique professionnelle dans la promotion de la santé et dans la prévention et le traitement des maladies.

Objectifs généraux d'apprentissage

- Décrire la philosophie sous-tendant le mouvement Be Body Positive de l'association The Body Positive
- Expérimenter les 5 compétences enseignées dans le mouvement Be Body Positive
- Argumenter en faveur des applications des 5 compétences Be Body Positive
- Adopter une attitude réflexive face aux apports, bénéfices et contraintes de cette approche

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

Contenus

Le module comprend des activités permettant d'exercer les 5 compétences Be Body Positive ainsi que des temps de réflexion sur les apports de ce mouvement. Les 5 compétences sont les suivantes :

- Reconquérir sa santé
- Prendre soin de soi de manière intuitive
- Cultiver la compassion pour soi
- Faire l'expérience de sa beauté unique
- Construire une communauté d'esprit

Formes d'enseignement et d'apprentissage

- Cours théoriques
- Exercices en présentiel et à distance
- Discussions en petits groupes

Exigences de fréquentation :

Un taux de présence de 80% est exigé au minimum durant les cours de ce module. En cas de taux de fréquentation inférieur, l'étudiant-e n'est pas autorisé-e à se présenter son mémoire en fin de semestre.

5. Modalités d'évaluation et de validation

L'**évaluation** du module repose sur :

- A. Un rapport individuel à rendre en fin de semestre de printemps

La **validation** du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante, attribuée sur la base de la note locale obtenue au point A.

Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

6. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

- ☒ Remédiation possible en cas de note Fx au module (entre 3.5 et 3.9) au module ☐ Pas de remédiation
- Si le rapport individuel rendu est insuffisant (note inférieure à 3.95): un complément relatif aux points insuffisants sera demandé.

- Période : à définir

La remédiation permet à l'étudiant-e d'obtenir la note E en cas de réussite.

En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

Répétition

En cas de répétition du module, les modalités, exigences, conditions de réussite et période font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif.

- Période : à définir

7. Bibliographie principale

Se référer au syllabus

8. Responsable de module

Responsable : Isabelle Carrard

Enseignants : Se référer au syllabus

Descriptif validé le 22.01.2023 par

Pasqualina Riggillo
Responsable de la filière

Page 2/2